

Relevé des délibérations
Conseil d'administration plénier du 03 novembre 2022

Le Conseil d'administration de l'Université de La Réunion, en sa séance plénière du 03 novembre 2022 a adopté les délibérations suivantes :

- délibération n° 2022-79: Point ajouté - inscription Motion (point n°2 bis).
- délibération n° 2022-80 : Point n°1 - Approbation des procès-verbaux des séances plénières du 05 novembre 2020 et du 28 octobre 2021.
- délibération n° 2022-81 : Point n°1 - Approbation des procès-verbaux des séances plénières du 05 novembre 2020 et du 28 octobre 2021.
- délibération n° 2022-82 : Point n°2 - Budget rectificatif n°1 de l'année 2022.
- délibération n° 2022-83 : Point n°2 bis - Motion du CA.
- délibération n° 2022-84 : Point n°3 - Demandes de financement et labellisations de colloque.
- délibération n° 2022-85 : Point n°3 - Demandes de financement et labellisations de colloque.
- délibération n° 2022-86 : Point n°4 - Programme FSDIE 2022 : Propositions de la commission (3ème appel à projet).
- délibération n° 2022-87 : Point n°4 - Programme FSDIE 2022 : soutien au fonctionnement des associations.
- délibération n° 2022-88 : Point n°5 - Demandes d'accréditation hors vague.
- délibération n° 2022-89 : Point n°6 - Complément de rémunération exceptionnel des personnels non titulaires.
- délibération n° 2022-90 : Point n°7 - Rémunération des jurys de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- délibération n° 2022-91 : Point n°8 - Grilles tarifaires et droits d'inscription.
- délibération n° 2022-92 : Point n°9 – Calendriers pédagogiques 2022-2023 (UFR SANTE).
- délibération n° 2022-93 : Point n°10 - Admission en non-valeur.

Saint-Denis le 15 novembre 2022

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr Frédéric MIRANVILLE

